



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
9 novembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 9 novembre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

À la faveur de sa présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre 2018, la République populaire de Chine tiendra un débat public intitulé « Paix et sécurité en Afrique : renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique ».

J'ai l'honneur de vous informer que cette réunion se tiendra le mardi 20 novembre, à 10 heures, dans la salle du Conseil de sécurité. Pour alimenter ce débat et afin qu'il soit fructueux, nous avons préparé la note de cadrage ci-jointe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité, au titre de la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique ».

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent  
de la République populaire de Chine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) **Ma Zhaoxu**



**Annexe à la lettre datée du 9 novembre 2018 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois]

**Débat public du Conseil de sécurité organisé sur le thème  
« Paix et sécurité en Afrique : renforcement des opérations  
de maintien de la paix en Afrique »**

(Salle du Conseil de sécurité – 20 novembre 2018, à 10 heures)

**Note de cadrage**

La Chine, qui assure la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, entend organiser le 20 novembre un débat public sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique ».

**I. Contexte**

Si le continent africain bénéficie globalement d'une situation stable et d'une dynamique de développement positive, certaines de ses régions continuent de faire face à des problèmes de sécurité causés notamment par les conflits armés et le terrorisme. Or, il est du devoir de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale d'aider l'Afrique à renforcer sa capacité à maintenir la paix et la sécurité.

Les pays africains et l'Union africaine jouent un rôle majeur dans la promotion de la paix mondiale et d'une prospérité partagée, et sont pour l'ONU des partenaires incontournables dans le domaine de la paix et de la sécurité. En effet, à l'heure actuelle, plus de la moitié des 20 principaux fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix de l'ONU sont des pays africains, et les cinq plus grandes missions de maintien de la paix, sur les 14 que compte l'Organisation, sont déployées en Afrique. En outre, l'Union africaine, dont les opérations de paix constituent un complément essentiel des missions des Nations Unies, représente à cet égard un partenaire de premier plan. Ces dernières années, l'ONU et l'Union africaine ont coopéré de diverses manières dans le cadre d'opérations au Darfour (Soudan) et en Somalie. Dans certaines sous-régions, telles que le Sahel et le bassin du lac Tchad, les opérations d'appui à la paix mandatées par l'Union africaine se sont jointes à l'action que mène l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Il existe de surcroît un rapport de complémentarité entre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les processus de règlement politique des crises régis par les mécanismes régionaux et sous-régionaux africains.

La Charte des Nations Unies prévoit, au Chapitre VIII, un cadre de coopération entre les organisations régionales et l'ONU pour les questions de paix et de sécurité. En 2015, le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, établi par le Secrétaire général, a souligné dans son rapport que l'ONU devrait approfondir son partenariat stratégique avec l'Union africaine et fournir au cas par cas une assistance financière plus prévisible aux opérations d'appui à la paix de l'Union africaine lorsqu'elles étaient autorisées par le Conseil de sécurité. En avril 2017, le Secrétaire général, António Guterres, et le Président de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, ont signé le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui donne des orientations pour resserrer la coopération entre les deux organisations, à tous les niveaux, dans le

domaine de la paix et de la sécurité. En mars 2018, le Secrétaire général a lancé l'initiative Action pour le maintien de la paix, et en août, il a présenté la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Par ailleurs, lors d'une réunion de haut niveau tenue dans le cadre du débat général de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, en septembre, le Secrétaire général et les représentants de 150 pays se sont engagés à renforcer les partenariats de maintien de la paix avec les organisations régionales telles que l'Union africaine et à aider cette dernière à renforcer ses capacités. En outre, ils ont réaffirmé qu'il était nécessaire de mettre à disposition des opérations de paix dirigées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité des financements prévisibles, durables et souples.

Ces dernières années, le Conseil de sécurité a adopté deux résolutions clefs sur la question de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine du maintien de la paix, à savoir les résolutions [2320 \(2016\)](#) et [2378 \(2017\)](#). Dans celles-ci, il souligne qu'il importe que les deux organisations renforcent leur collaboration dans le domaine de la paix et de la sécurité, notamment en ce qui concerne la planification conjointe, l'évaluation de l'action menée et la présentation de rapports communs. De plus, il se dit favorable au renforcement des opérations de paix dirigées par l'Union africaine et de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, en particulier de la Force africaine en attente. En application de ces résolutions, le Secrétaire général a présenté au Conseil un rapport sur les modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations et l'a tenu régulièrement informé des progrès accomplis à cet égard. Dans son rapport, le Secrétaire général a donné un aperçu des différents modèles suivis par l'ONU pour la fourniture d'un appui aux opérations de paix dirigées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité.

L'action menée par l'Afrique pour maintenir la paix et la sécurité régionales continue de se heurter à des obstacles majeurs. Certains pays africains fournisseurs de contingents ainsi que les opérations de paix de l'Union africaine disposent de ressources financières, d'équipements et de moyens de gestion interne limités, ce qui affaiblit leur capacité à relever les défis en matière de paix et de sécurité. Ils ont donc besoin d'un soutien et d'une attention accrue de la part de la communauté internationale.

Le débat public proposé visera à mobiliser la communauté internationale pour qu'elle accorde une plus grande attention et consacre davantage de ressources à la paix et à la sécurité en Afrique en général et aux opérations de maintien de la paix déployées sur le continent en particulier, afin d'aider l'Union africaine et les pays africains à renforcer leurs capacités pour ce qui est de la paix et de la sécurité.

## II. Questions à examiner

1) Comment améliorer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine et les pays africains en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et tout en respectant le rôle de premier plan que joue l'Afrique dans le règlement de ses problèmes de sécurité ?

2) Comment mieux coordonner les opérations de maintien de la paix des Nations Unies avec les processus politiques régis par les mécanismes régionaux et sous-régionaux, de façon à favoriser l'adoption de solutions politiques efficaces ?

3) Comment l'ONU et la communauté internationale peuvent-elles accroître l'aide qu'elles apportent aux pays africains fournisseurs de contingents, notamment sous forme de contribution en personnel, en moyens de formation et en matériel ?

4) Quels efforts supplémentaires l'ONU et la communauté internationale peuvent-elles faire pour que les opérations de paix africaines puissent bénéficier de financements plus prévisibles et durables ?

### **III. Modalités de la réunion**

#### *Intervenants*

António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine (par visioconférence)

La séance prendra la forme d'un débat public, auquel les représentants permanents des États Membres seront invités à participer. La séance ne donnera pas lieu à l'adoption d'un document final.

---